

# LETTRE D'INFORMATIONS

L'actualité et les dernières nouvelles de SICAE EST

## Déploiement du compteur communicant



Nous poursuivons le déploiement du compteur Linky® débuté en fin d'année 2021, afin de répondre à notre obligation réglementaire. **60 % des compteurs sur notre territoire sont désormais communicants** et le déploiement doit s'achever à l'automne 2024. Il a pour but de moderniser le réseau d'électricité, de s'adapter aux nouveaux modes de consommations et de participer à la transition énergétique.

Vous n'avez strictement rien à payer sur cette intervention, et cela n'aura aucune incidence sur votre contrat en vigueur, quel que soit le fournisseur d'électricité choisi. SICAE EST a mandaté l'entreprise **PARERA Services** pour la prise de rendez-vous et la pose du compteur Linky®.

## Quels sont les principaux avantages de votre compteur Linky® ?

- ⊕ **Maîtrise de la consommation** : Grâce aux relevés fréquents, vous pouvez suivre votre consommation en temps réel. Mieux comprendre sa consommation d'électricité permet d'adapter ses habitudes afin de faire des économies d'énergie.
- ⊕ **Facturation précise** : Terminé les factures estimées, votre fournisseur d'électricité vous facture en fonction de votre consommation réelle.
- ⊕ **Maintenance préventive** : Le compteur Linky® permet à SICAE EST de détecter les incidents sur le réseau électrique au plus tôt et à distance.
- ⊕ **Facilité et rapidité d'intervention** : plus besoin de déplacement, de nombreuses actions sont réalisées à distance (changement de puissance, déménagement, changement de formule tarifaire, etc.)
- ⊕ **Protection des équipements électriques** : Si une surtension est repérée sur le réseau, le compteur Linky® coupe automatiquement l'électricité. Cela peut épargner vos équipements électriques.
- ⊕ **Un compteur unique** : Pour les producteurs d'énergie le compteur Linky® enregistre à la fois la production et la consommation.

## Signature d'un nouveau contrat de concession



Un **nouveau contrat de concession** remplace et renouvelle le précédent contrat entre SICAE EST et le Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets de la Haute-Marne (SDED 52).

Le 11 janvier dernier, Laurent Coutelle, Président de **SICAE EST** et Jean-Marc Fèvre, Président du **SDED 52**, ont signé le **renouvellement pour 30 ans** du contrat de concession de distribution publique d'électricité entre SICAE EST et le SDED 52.

→ SICAE EST, coopérative agricole d'électricité, est le gestionnaire du réseau de distribution électrique sur 42 communes du département de la Haute-Marne.

→ Le SDED 52 est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur toutes les communes du département.

✓ L'objectif commun est la poursuite de l'évolution du réseau de distribution, le maintien de la sécurité et de la qualité de desserte tout en intégrant les nouveaux enjeux de la transition énergétique.

## Élagage à proximité des lignes électriques



### ⚠ VIGILANCE

Les **propriétaires ou occupants d'un terrain** sont **responsables de leurs arbres**, et ont donc la responsabilité de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public.

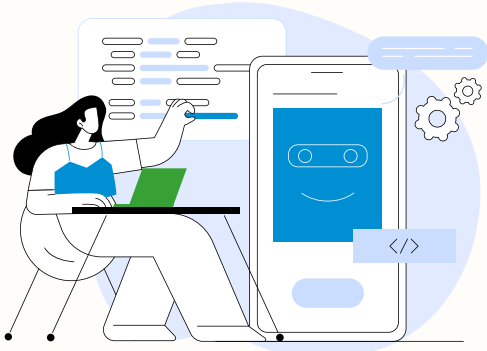
→ Veillez à élaguer les arbres situés sur votre propriété et dont les branches se développent sur le domaine public et à proximité des lignes électriques, sous réserve d'en avertir préalablement SICAE EST par l'envoi d'une déclaration de travaux - déclaration d'intention de commencement de travaux (DT-DICT).

Consultez le site internet [www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr)

→ Veillez en tant que « gardien de l'arbre » à éviter toute chute d'arbre sur une ligne. A défaut, votre responsabilité pourrait être engagée pour les dégâts occasionnés.

## Votre agence en ligne

Pour plus de services en ligne, demandez votre accès à l'agence en ligne !



Créez gratuitement votre espace client et bénéficiez de nombreux services :

- Consulter votre contrat
- Modifier vos informations personnelles (coordonnées, RIB, etc.)
- Editer une attestation de domicile
- Suivre votre consommation
- Modifier votre mode de paiement
- Payer vos factures en ligne

→ Connexion depuis le site internet [www.sicae-est.com](http://www.sicae-est.com)

## Éco-gestes

Les éco-gestes pour réduire votre consommation d'électricité :

- J'éteins les appareils en veille
- J'éteins la lumière en quittant une pièce
- Je débranche les chargeurs et ordinateurs non utilisés
- J'utilise des ampoules LED
- Je diminue de quelques degrés mon chauffage

Les températures recommandées :



Pièces à vivre  
19°C



Chambres  
16°C



Chauffe-eau  
55-60°C



## VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR VOS FACTURES DE MANIÈRE DÉMATÉRIALISÉE ?

Faites votre demande en envoyant un mail à l'adresse [contact@sicae-est.com](mailto:contact@sicae-est.com) en précisant votre référence client (à retrouver sur votre facture).



## Chèque Énergie



Le Chèque Énergie est attribué chaque année pour la période d'avril à mars de l'année suivante. Cette aide est calculée en fonction de vos ressources et de votre composition familiale. SICAE EST accepte les Chèques Énergie et propose aux bénéficiaires le **service de pré-affectation**.

Vous pouvez demander à tout moment à ce que vos prochains Chèques Énergie soient pré-affectés à SICAE EST :

- En appelant le 0 805 204 805 (service + appel gratuit).
- En ligne, en vous munissant de votre dernière facture d'électricité :  
<https://www.chèqueenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/pre-affectation>
- En cochant la case dédiée de votre Chèque Énergie avant de l'envoyer (cf. image ci-dessous).



## VOS ACCUEILS

Parce que la **proximité** est essentielle pour nous, nos équipes ont le plaisir de vous accueillir dans vos **2 agences SICAE EST** pour répondre à vos demandes.



### AGENCE CLIENTÈLE DE VESOUL

9 avenue du Lac  
70000 VESOUL

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h



### AGENCE CLIENTÈLE DE COMBEAUFONTAINE

5 ZA en Bazin  
70120 COMBEAUFONTAINE

Horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h  
Vendredi : 9h - 12h



Contactez-nous au **03 84 96 81 00**

du lundi au vendredi 8h - 12h / 14h - 17h